



***RAPPORT DE LA 8^{ÈME} ÉDITION DE LA
CONFÉRENCE NATIONALE DU KARITÉ DU
BÉNIN (CNK-2022)***



Amphi Idriss Deby Itno, Université d'Abomey-Calavi - Bénin

Rédigé par Damien HOUEKPETODJI, Assistant du Secrétaire Permanent de l'IKB

Sous la supervision de Dr. Armand KINGBO, Secrétaire Permanent de l'IKB

DECEMBRE 2022

PARTENAIRES OFFICIELS



L'interprofession Karité Bénin (IKB) remercie ces partenaires officiels :

- Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger représenté par M GAQUERE au Bénin et à la
- Fondation des Etats Unis pour le Développement de l'Afrique (USADF représenté au Bénin par M. Eric Newman,

qui ont permis une meilleure prise en charges et une bonne participation des femmes représentantes de coopératives des ramasseuses de karité et productrices du beurre à cette conférence et à la foire des produits du karité organisée dans ce cadre.



Merci à l'Alliance Globale du Karité (partenaire Argent) et la GIZ (partenaire Or) pour leur accompagnement en tant qu'ils ont contribué à l'organisation de cette 8^{ème} édition de la CNK

Merci aux autres partenaires et membres de l'IKB



ANEK-B

ATDA-3

Table des matières

I.	Introduction	4
II.	Rappel des Objectifs de la Conférence	4
III.	Déroulement de la Conférence	6
A.	JOURNÉE DU 08 DECEMBRE 2022 :	6
1.	Mise en route de la Conférence	6
1.1.	Présentation du contexte de la Conférence :	6
1.2.	Mots de bienvenu de la Représentante du recteur de l'Université d'Abomey-Calavi	7
2.	Cérémonie d'ouverture officielle	8
2.1.	Synthèse des allocutions	9
2.1.1.	Allocution de la Vice-Présidence de l'Interprofession Karité Bénin (IKB), Madame Mamatou DJAFFO	9
2.1.2.	Allocution du Représentant du Président de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin, Monsieur Oscar AMADJI	9
2.1.3.	Allocution du Représentant des partenaires officiels de la de la 8ème édition de la Conférence Annuelle du Karité, Monsieur David GAQUERE	10
2.1.4.	Allocution du Représentant du Ministre de l'Industrie et du Commerce, Monsieur Amzat Bassiriou SALAMI	11
3.	Photo de famille	13
4.	Visite des stands : Quelques images d'exposition et de visite des stands	14
5.	Animations de Panels :	15
6.	Parole aux sponsors :	19
7.	Synthèse des communications du jour 1 :	21
B.	JOURNÉE DU 09 DECEMBRE 2022 :	24
1.	Projection vidéo : Les Agribusiness Cluster karité	24
2.	Synthèse des communications du jour 2 :	26
3.	Assemblée Générale Ordinaire de 2022 de l'Interprofession Karité Bénin	33
C.	JOURNÉE DU 10 DECEMBRE 2022 :	34
1.	Synthèse des communications du Jours 3	34
2.	Distinctions honorifiques :	37
3.	Cérémonie de clôture	38
IV.	Conclusion :	39

I. Introduction

Du jeudi 08 au samedi 10 décembre 2022, la commune d'Abomey-Calavi, a accueilli la 8^{ème} édition de la Conférence Nationale du Karité (CNK 2022). Placée sous le thème : « **Connecter l'industrie nationale du Karité aux marchés local et international pour une filière forte, compétitive et durable** », ladite conférence a réuni les autorités, Partenaires Techniques et Financiers ainsi que toutes les familles d'acteurs de la filière karité du Bénin qui ont rehaussé de leur présence durant les trois jours qu'ont duré cette conférence. La 8^{ème} édition de la conférence Nationale du Karité du Bénin a été organisée par l'interprofession Karité Bénin (IKB). Le présent rapport présente les activités réalisées dans le cadre de cette 8^{ème} Edition de la Conférence Nationale du Karité du Bénin (CNK-2022). Cette édition est en réalité de la 2^{ème} qu'organise L'Interprofession Karité Bénin depuis son assemblée générale de création en septembre 2020. Les éditions précédentes ayant été organisée par l'Association Karité Bénin (AKB) qui fait suite à l'IKB dans un processus de transition paisible conduit depuis 2020. Ce rapport capitalise le déroulement de la conférence tout en mettant en relief les points essentiels abordés au cours des différentes étapes qui ont meublé cet événement. Ce rapport est structuré à travers une (I) introduction, après quoi le rappel (II) des objectifs et des résultats attendus, ensuite est présenté (III) les différentes activités réalisées au cours de ces trois jours et enfin (IV) la conclusion et les perspectives de la conférence organisée.

II. Résumé des Objectifs, résultats attendus, des activités et des parties prenantes

Les objectifs, les activités prévues, les résultats attendus, les parties prenantes et les organisateurs de la 8^{ème} édition de la Conférence Nationale du Karité du Bénin (CNK-2022) sont présentés dans le tableau 1 synthétique ci-après :

Tableau 1 : Objectifs, activités prévues, résultats attendus, parties prenantes, initiateurs et comité de préparation de la CNK 2022

Projet	CONFERENCE NATIONALE DU KARITE (CNK-2022)
Thème central	Connecter l'industrie nationale du Karité aux marchés local et international pour une filière forte, compétitive et durable
Date	08 au 10 décembre 2022
Lieu	Abomey-Calavi
Objectif général	Réunir les acteurs de l'industrie mondiale du karité au Bénin pour relever les défis d'accès au marché rentable des produits du karité, au financement adapté et de la durabilité des

	parcs à karité pour une filière karité forte, compétitive et durable
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ☞ réunir l'Industrie nationale du karité du Bénin pour des échanges autour de diverses thématiques ; ☞ Partager les connaissances, bonnes pratiques et expériences d'une part, et d'autre part, aborder les défis et actualités nouvelles au sein de la filière karité, les résultats de recherches menées sur l'espèce surtout les aspects de conservation et de durabilité ; ☞ favoriser les échanges B2B entre les acteurs du karité du Bénin et les autres parties prenantes nationales et internationales ; ☞ faciliter le réseautage entre les acteurs de la filière et les Structures d'appui au développement des filières agricoles ; ☞ présenter les produits réalisés par les coopératives et leurs unions ainsi que les entreprises nationales béninoises du secteur du karité ; ☞ former les acteurs sur les exigences en matière d'exportation ; ☞ promouvoir les produits du karité à travers une foire ; ☞ vulgariser les techniques de production des plants de karité en pépinière pour une intégration de l'espèce dans les habitudes de reboisement des populations et des autorités sur le plan national et des partenaires techniques et financiers ; ☞ unir les forces des acteurs et fédérer leurs énergies pour la promotion d'une filière karité forte, durable et compétitive ; ☞ finaliser le processus de la transition de l'Association Karité Bénin vers l'interprofession du karité au Bénin ;
Activités prévues	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cérémonie d'ouverture officielle ○ Animations de Panels, d'échanges B2B et de forum ○ Foire d'exposition des produits du karité ○ Diverses communications scientifiques et Professionnelles sur les expériences ○ Distinctions honorifiques ○ Reportage institutionnel sur la filière karité ○ etc.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les bonnes pratiques sont partagées entre acteurs et différents liens d'affaires sont créés ; ○ La vulgarisation des techniques de production des plants de karité est effective ; ○ L'IKB bénéficie davantage de visibilité nationale et internationale ; ○ L'AG de la finalisation de la transition de l'AKB vers l'Interprofession est tenue et sanctionnée par un procès-verbal ;
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Les acteurs de la filière karité ; ☞ Les membres de l'Interprofession Karité Bénin (IKB) ; ☞ Les représentants Etatiques (Ministères MIC-MAEP-Economies et Finances-Cadre de Vie-Plan et Développement, FNDA, Directions déconcentrées (Préfecture-ATDA-DDAEP-) ; ☞ Les institutions financières (banques, fonds d'investissements-, IMF, Projets, Compagnies d'Assurance) ; ☞ Les instituts de connaissance (Cabinet de recherche, Université) ; ☞ Les ONG et les Agences de Coopérations Internationales ; ☞ Les représentants des structures en charge de la promotion de l'entrepreneuriat au Bénin ; ☞ La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) ; ☞ La Chambre d'Agriculture du Bénin (CNA) ; ☞ Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Initiateur	Interprofession Karité Bénin (IKB) SIEGE : Cotonou , Atlantique, Contact : 00229 95 06 57 59 (Président IKB) Siège technique : Parakou , Contact 00229 96269768 (Secrétaire Permanent IKB) interprofession.karite.benin@gmail.com/kingboarmand@gmail.com/naturacosm@yahoo.fr Personnes à contacter ADAMON Gilles Roger , 229 95065759, adamon.gilles.roger@akben.org ; naturacosm@gmail.com Dr. KINGBO Armand , Secrétaire Permanent de l'IKB, 229 96269768, kingboarmand@gmail.com
Comité de Préparation de la CNK 2022	Le comité d'organisation contient quatre (4) membres : <ul style="list-style-type: none"> - Président IKB - Secrétaire Permanent de l'IKB - AGK (1 représentant) - UMOCI (CIR-Bénin/1 représentant) - DG Agence Territoriale pour le Développement Agricole Pôle 3

III. Déroulement de la Conférence

A. JOURNÉE DU 08 DECEMBRE 2022

1. Ouverture officielle de la 8^{ème} édition de la CNK

La 8^{ème} édition de la Conférence Nationale du Karité du Bénin (CNK-2022) a connu la participation effective de plusieurs autorités et de plus des acteurs de la filière karité du Bénin notamment les femmes productrices d'amandes et de beurre de karité venues des zones de production du karité, les invités officiels des services déconcentrés de l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers. Tous ces acteurs ont répondu favorablement à l'invitation de l'Interprofession Karité Bénin (IKB) pour rehausser de leur présence, la portée de cet évènement majeur dans la construction d'une filière karité forte pour le développement durable de notre pays le Bénin. En prélude à la cérémonie d'ouverture officielle, le contexte dans lequel se tient cette conférence a été présenté aux participants par Dr. Armand KINGBO, Secrétaire Permanent de l'IKB, puis s'en est suivi les mots de bienvenu du Professeur Nadiath FANOU, Représentante du recteur de l'Université d'Abomey-Calavi.

1.1. Présentation du contexte de la Conférence :

En propos introductifs pour cette présentation, Dr. Armand KINGBO, Secrétaire Permanent de l'IKB, a dans sa prise de parole, souhaité la bienvenue à tous les invités qui ont marqué de leur présence à cette 8^{ème} édition de la Conférence Nationale du Karité du Bénin (CNK-2022). Après avoir rappelé les avancées notables au niveau de la filière karité, il a ensuite présenté l'historique

de l'organisation de la 8^{ème} édition. Selon le Secrétaire Permanent de l'IKB, la filière karité a connu des avancées notables avec l'appui des Partenaires Techniques et Financier (PTF) dont l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement à travers le PARASEP qui ont accompagné l'Association Karité Bénin à mieux s'organiser pour être représentative des acteurs au sein d'une filière telle qu'on la reconnaît aujourd'hui à travers une Interprofession. Ainsi, l'Interprofession Karité Bénin (IKB) a vu le jour, à la faveur d'une Assemblée Générale Constitutive tenue à Cotonou le 09 septembre 2020. L'Interprofession Karité Bénin (IKB) étant dans sa 2^{ème} année d'existence, il s'agit en réalité de la 2^{ème} édition de la Conférence Nationale du Karité du Bénin qu'elle organise, mais dans la continuité cette édition correspond à la 8^{ème} de la Conférence Annuelle du Karité qui s'organisait chaque année sous le lead de l'Association Karité Bénin depuis près de 10 ans, a-t-il précisé.



Photo 1 : Secrétaire Permanent de l'Interprofession Karité Bénin présentant le contexte d'organisation de cette conférence

1.2. Mots de bienvenu de la Représentante du recteur de l'Université d'Abomey-Calavi

Au nom du Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi, Professeur Nadiath FANOU a très sincèrement souhaité la bienvenue à toutes les autorités et à tous les acteurs de la filière karité, présents à cette 8^{ème} édition de la Conférence Nationale du Karité. Elle a ensuite exprimé sa joie de voir se tenir dans la commune d'Abomey-Calavi et plus précisément à l'Université d'Abomey-Calavi, dans la salle de conférence Idriss Déby Itno, cet évènement majeur qu'est la 8^{ème} édition de cette Conférence des acteurs du Karité. A cet effet, l'occasion a été pour Professeur Nadiath FANOU de transmettre à l'endroit des autorités, Partenaires Techniques et Financiers et acteurs de la filière karité, ses vives et sincères félicitations. A travers ses mots, Professeur Nadiath

FANOUE, a fait savoir que le thème central de cette conférence : «**Connecter l'industrie nationale du Karité aux marchés local et international pour une filière forte, compétitive et durable**» correspond vraiment à la vision du rayonnement de l'Université d'Abomey-Calavi et vient donc renforcer l'accommodation des offres de formation à la dynamique de l'emploi promue au niveau de l'Université. Elle a ensuite souhaité que les rejaillissements de cette conférence participent non seulement à la croissance économique et à la performance de la filière karité du Bénin, mais aussi à l'employabilité et à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Pour finir, Professeur Nadiath FANOUE a souhaité aux uns et aux autres, de fructueux travaux de bonnes réflexions au cours des trois (3) jours que durera cette conférence.



Photo 2 : Professeur Nadia FANOUE, représentante du recteur de l'UAC

2. Cérémonie d'ouverture officielle

Quatre (04) allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture officielle de la 8^{ème} édition de la Conférence Nationale du Karité. La plupart des allocutions ont mis en exergue la nécessité de la construction d'une filière karité forte et compétitive qui s'impose aux acteurs et devant contribué au développement économique, social et surtout durable de notre pays le Bénin.

Il s'agit des allocutions des autorités et acteurs de la filière karité suivants :

- Madame Mamatou DJAFFO, Vice-Présidence de l'Interprofession Karité Bénin (IKB),
- Monsieur Oscar AMADJI, Représentant du Président de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin,
- Monsieur David GAQUERE, Représentant les partenaires officiels de la 8^{ème} édition de la Conférence Nationale du Karité,
- Monsieur Amzat Bassirou SALAMI, Représentant du Ministre de l'Industrie et du Commerce.

2.1. Synthèse des allocutions

2.1.1. Allocution de la Vice-Présidence de l'Interprofession Karité Bénin (IKB)

Dans son allocution, Madame Mamatou DJAFFO après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a situé le cadre dans lequel se tient la 8^{ème} édition de la Conférence Nationale du Karité du Bénin (CNK-2022). Selon Mamatou DJAFFO, il s'agit d'une conférence nationale que les acteurs organisaient depuis la création de l'Association Karité Bénin en 2012 et qui permet de réunir les acteurs de l'industrie du karité pour discuter des défis qui se posent à la filière et qui empiète sur son développement durable. « Cette conférence a tenu dans le temps, car la ressource autour de laquelle elle est organisée est d'une valeur inestimable à tout point de vue. », a-t-elle précisé. L'occasion fut donc saisie par Mamatou DJAFFO pour non seulement témoigner de l'accompagnement et du soutien du gouvernement du Bénin et des partenaires techniques et financiers dans le secteur karité du Bénin, mais aussi remercier le chef de l'Etat, son Excellence Patrice Guillaume Athanase Talon et son gouvernement pour les nombreux appuis que la filière karité a bénéficié. Elle a, par ailleurs, rendu un hommage bien mérité à toutes les femmes ramasseuses et transformatrices, pour tout le travail qu'elles abattent pour soutenir l'économie locale des villages et hameaux qui constitue le point de départ de toutes les chaînes de valeur liées au karité. Enfin la Vice-présidente de l'IKB a souhaité plein succès aux différentes activités et aux résultats qui découleront des trois (3) jours que durera la conférence.



Photo 3 : Vice-Présidente de l'IKB et Présidente de la FNPK-Bénin, Mme DJAFFO Mamatou

2.1.2. Allocution du Représentant du Président de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin

Avant tout propos, Monsieur Oscar AMADJI a exprimé sa fierté d'emprunter le privilège de mandant du bureau de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin pour porter à l'auguste assemblée de ladite conférence, les mots du Président de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin. Au vu des efforts qui sont consentis en faveur du secteur agricole au Bénin, il a saisi de l'occasion pour exprimer également à l'endroit des représentants du gouvernement, la gratitude des acteurs agricoles. Selon sa déclaration, c'est le lieu pour la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin de reconnaître à juste titre les efforts consentis par le gouvernement quant aux mesures hardies pour soutenir le secteur agricole et pour lutter contre la cherté de la vie. Mais les attentes sont plus ambitieuses, va-t-il affirmé. A travers son allocution, il a réussi à faire comprendre aux participants la pertinence du thème central de cette conférence qu'est : « **Connecter l'industrie nationale du Karité aux marchés local et international pour une filière forte, compétitive et durable** ». A l'entendre, l'on doit comprendre du thème central de cette conférence qu'il n'est pas profitable que la transformation à petite échelle domine la vie de la filière. L'avenir, c'est l'industrie qui valorisera d'importantes quantités de nos produits brutes. Et quand la production à grande échelle sera au rendez-vous, l'accès au marché devient un défi. C'est pour cette raison qu'il est heureux d'y penser dès maintenant, va-t-il précisé. Pour clôturer son allocution, Monsieur Oscar AMADJI a rassuré les acteurs de la filière karité de ce qu'ils peuvent compter sur la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin qui est prête à jouer son rôle de représentation des professionnels du monde agricole auprès des pouvoirs publics, de la promotion et la coordination des activités agricoles conformément à la politique de l'Etat.



Photo 4 : Représentant de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin, Mr. Oscar AMADJI

2.1.3. Allocution du Représentant des partenaires officiels de la 8ème édition de la Conférence Nationale du Karité

Après avoir salué et souhaité la bienvenue à tous les participants, Monsieur David GAQUERE a brièvement présenté l'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE) qui représente le nouveau partenaire qui accompagne la filière karité et qui est le seul inscrit dans la catégorie « Partenaires OR » de cette 8ème édition de la Conférence Annuelle du Karité du Bénin (CAK-2022). Il a ensuite porté à la connaissance des uns et des autres, le nouveau programme de coopération qui serait mise en œuvre par l'association en collaboration avec des partenaires technique associés dans les communes des départements du Nord en particulier dans l'Alibori, l'Atacora et le Borgou. A cet effet, il a annoncé qu'il s'agit d'un programme d'appui aux entreprises féminines dans les métiers de l'artisanat dont notamment les métiers agroalimentaires et qui sera placé sous la tutelle du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la promotion de l'emploi à travers l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises. Aux dires de Monsieur David GAQUERE, c'est un programme de 5 ans et qui démarre cette année 2022. Pour mettre terme à son allocution, il a exprimé sa réjouissance d'avoir rencontré et de s'être associée à d'autres partenaires internationaux qui accompagnent la filière karité.



Photo 5 : Représentant de APEFE, Partenaire officiel de la conférence

2.1.4. Allocution du Représentant du Ministre de l'Industrie et du Commerce

A travers son allocution, Monsieur Amzat Bassiriou SALAMI a d'abord fait une description morphologique de la ressource karité avant de rendre hommage aux braves femmes qui sont à la base de la viabilité de toutes les chaînes de valeur de la filière du karité et qui ont su garder la compétence distinctive et faire perpétuer la tradition de la transformation du karité de génération

en génération. Ensuite, il a salué leurs efforts et sacrifice pour la satisfaction des consommateurs. Par ailleurs, il a annoncé que son département ministériel fera tout le plaidoyer nécessaire afin que les appuis substantiels puissent être apportés aux acteurs des maillons faibles pour promouvoir toute la filière sur les aspects de production, de transformation et de commercialisation. Par ailleurs, il invite l'IKB à œuvrer pour sa reconnaissance officielle à travers un accord-cadre avec le gouvernement du Bénin afin de pouvoir bénéficier des attributs d'une Interprofession qui obtiennent par des reconnaissances certains pouvoirs concédés par l'Etat. De même, il exhorte l'IKB à travailler sur de nombreuses autres problématiques notamment la protection et la gestion durable de la ressource karité au Bénin en vue de permettre aux partenaires de mieux se positionner afin d'apporter leur contribution à rendre la filière karité plus durable. Pour mettre fin à ses propos, Monsieur Amzat Bassiriou SALAMI a salué et remercié les acteurs de la filière ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers dont APEFE, GIZ, GSA, USADF et le CIR pour tous les efforts consentis à ce jour pour permettre au gouvernement de mieux positionner cette filière karité dans ses priorités.



Photo 6 : Représentant du Ministre de l'Industrie et du Commerce, Monsieur Amzat Bassiriou SALAMI

C'est sur ces mots que Monsieur Amzat Bassiriou SALAMI, Représentant du Ministre de l'Industrie et du Commerce, a déclaré officiellement ouverte, la 8ème édition de la Conférence Nationale du Karité du Bénin (CNK-2022) tout en souhaitant à l'auguste assemblée, une excellente Conférence Nationale du Karité.

3. Photo de famille

Après l'ouverture officielle de la 8^{ème} édition de la conférence Nationale du Karité, une photo de famille a été prise pour immortaliser cette conférence. LA conférence de 2022 a connu la participation de 275 participants dont 120 femmes des coopératives de ramasseuses de karité et transformatrices du beurre de karité.



Photo 7 : Photos de famille de la 8^{ème} édition de la Conférence Nationale du Karité du Bénin (CNK-2022)

4. Visite des stands : Quelques images d'exposition et de visite des stands



Photos 8 : Quelques images des stands de la foire du karité

5. Animations de Panels :

Le seul panel qui a marqué cette 8ème édition de la Conférence Annuelle du Karité a porté sur le thème « La filière karité du Bénin : Analyse diagnostique, défis et perspectives ». Facilité par Monsieur Wassiou CHITOU, modérateur de la cérémonie, ce panel a été animé par six panélistes à savoir :

- Dr. Armand KINGBO, Secrétaire Permanent de l'Interprofession Karité Bénin (IKB),
- Mr Toundé YABADOKPO, Secrétaire Général de l'IKB et membre de la FENAPAT
- Mr Arnaud AYEDEHIN, Coordonnateur National de la FNPB-Bénin
- Mme Mamatou DJAFFO, Vice-Présidence de l'Interprofession Karité Bénin (IKB)
- Mr Afissou TAHIROU SOULE, Directeur des Programmes ATDA-AO,
- Mr Lazarre AMOUSSOU, Directeur Général de BED ONG

Les discussions du panel ont notamment tourné autour de trois points essentiels :

- le constat sur les dix (10) dernières années dans le cadre de l'organisation et/ou de la structuration, évolution des chaînes de valeurs et la commercialisation dans la filière karité du Bénin ;
- le constat de la faible productivité des arbres dans l'Alibori ;
- les défis de la filière et perspectives.

S'agissant de l'organisation, il est à retenir qu'il y a de cela dix (10) ans, le niveau d'organisation des acteurs de la filière karité était relativement bas. Au-delà de la Fédération Nationale des Acheteurs de Produits Agricoles et Tropicaux (FENAPAT-Bénin), il n'y avait pas une organisation nationale qui représentait tous les acteurs de la filière jusqu'à ce qu'à ce que l'Association Karité Bénin (AKB) n'ait vu le jour en novembre 2013 sous l'impulsion de l'Alliance Globale du Karité (AGK) et de l'Agence Béninoise pour la Promotion des Echanges Commerciaux (ABePEC) (actuel APIEX : Agence de Promotion des Investissement et des Exportations). L'Association Karité Bénin (AKB) était à cette époque l'organisation faitière du secteur du karité au Bénin et regroupait en son sein sept (07) familles d'acteurs engagées dans les chaînes de valeur amandes et beurre de karité, à savoir : (i) les femmes ramasseuses et transformatrices

¹ FENAPAT : Fédération Nationale des Acheteurs des Produits Agricoles et Tropicaux du Bénin
BED ONG : ONG Bénin En Développement
FNPB-Bénin : Fédération Nationale des Productrices et producteurs de Karité du Bénin
ATDA-AO : Agence Territoriale pour le Développement Agricole – Atacora- Ouest

d'amandes de karité, (ii) les acheteurs professionnels, (iii) les exportateurs d'amandes et de beurre de karité, (iv) les industriels, (v) les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ou Petites et Moyennes Industries (PMI) transformatrices et exportatrices du beurre de karité, (vi) les structures d'appuis (ONG) et (vii) les équipementiers. Pour des raisons de promotion de la filière qui ne peut se faire sans une structuration complète des acteurs au niveau micro, méso et macro, les acteurs privés de cette filière ont pris l'engagement en février 2017, de mettre en place une interprofession viable et fonctionnelle, qui puisse être le seul interlocuteur pour porter et défendre les intérêts de la filière devant les décideurs politiques et les partenaires. A ce titre, l'Association Karité Bénin (AKB) a bénéficié des appuis des partenaires dont l'Alliance Globale du Karité (AGK), le projet d'Appui au Renforcement des Acteurs du Secteur Privé (PARASEP), le ProAgri/GIZ et le Cadre Intégré Renforcé (CIR) pour conduire le processus de structuration des acteurs de cette filière qui a permis aujourd'hui de mieux organiser les femmes dans le maillon production de la filière à travers la mise en place le 30 janvier 2020, de la Fédération Nationale des Productrices d'amandes et de beurre de Karité du Bénin (FNPK-Bénin) comportant à ce jour environ 70 coopératives des femmes ramasseuses des noix et productrices des amandes et de beurre de karité. Ce processus de structuration des acteurs de la filière a également permis d'organiser les entreprises transformatrices ainsi que les sociétés exportatrices des amandes et du beurre de karité à travers la création de l'Association Nationale des Transformateurs de Karité du Bénin (ANTK-Bénin), le 26 février 2020 puis l'Association Nationale des Exportateurs de Karité du Bénin (ANEK-Bénin), le 20 août 2020. A ces trois (03) familles d'acteurs s'ajoute la Fédération Nationale des Acheteurs des Produits Agricoles et Tropicaux (FENAPAT) créée en 2010. Ainsi, à la suite de toutes ces organisations mises en place par l'AKB, l'Interprofession Karité Bénin qui est l'organisation faitière de la filière karité du Bénin, principal interlocuteur avec l'Etat central a vu le jour le 09 septembre 2020 à l'INFOSEC de Cotonou, à la faveur d'une Assemblée Générale Constitutive ayant réuni les quatre (04) familles d'acteurs suscitées. Par rapport à l'évolution des chaînes de valeurs, il ressort des discussions du panel que plusieurs chaînes de valeurs se sont décelées ces dix (10) dernières années. Il s'agit des principales chaînes de valeur que sont :

- ▼ les amandes de karité (conventionnelles, biologiques et équitables) destinées pour le marché local, sous régional et international ;

- ▼ le beurre de karité brut (conventionnel, biologique et équitable) destiné pour le marché local, sous régional et international ;
- ▼ le beurre alimentaire (l'Oléine : Huile liquide de cuisine, la stéarine, la margarine) destiné pour le marché international ;
- ▼ les produits cosmétiques (pommades, savons, etc.) destiné pour le marché local et sous régional ;
- ▼ la confiture et l'eau de vie ou alcool obtenus à partir de la pulpe et qui sont destinés pour le marché local, sous régional et international ;
- ▼ les briquettes de combustion et le potassium (pour la production du savon).

Concernant la commercialisation dans la filière karité du Bénin, les discussions ont conduit à la conclusion selon laquelle la filière offre de nombreuses opportunités d'accès aux marchés, mais il va falloir améliorer la qualité des amandes de karité pour sa conformité aux exigences du marché et des clients afin de conquérir des marchés porteurs, car les amandes constituent de la matière première pour toutes les Chaines de Valeur de la filière

Quant au constat de la faible productivité des arbres dans l'Alibori, on retient globalement des explications de chacun des panélistes que les causes de cet état de chose sont multiples et liées aux diverses contraintes environnementales. L'on peut en retenir : les perturbations climatiques, le vieillissement des parcs naturels à karité, les attaques parasitaires (Tapinenthus ou le Guie) etc. Compte tenu de l'intérêt que présente la filière pour ses acteurs, la parole a été accordée aux femmes, principales actrices de la filière, pour donner aussi leurs points de vue sur ce constat à l'ordre des discussions. Les interventions de ces dernières ont permis de comprendre qu'à ces pratiques naturelles, s'ajoute l'ignorance humaine, précisément les feux de végétation qui agissent sur la vigueur végétative de l'arbre à karité déjà à l'étape de la floraison, l'utilisation des feuilles par les peulhs comme importante ressource alimentaire pour les bœufs et l'utilisation excessive qui affaiblit parfois la productivité et retarde l'entrée en floraison de l'arbre.

Au regard des différentes raisons, deux recommandations ont été formulées aussi bien par les panélistes que par les participants à la conférence. Il s'agit de :

- Réaliser de pare-feu pour la préservation des parcs à karité contre les feux de végétation ;

- Organiser des campagnes de sensibilisation pour la protection de l'arbre à karité en vue de la réduction des pratiques d'utilisation des feuilles des arbres de karité comme ressource alimentaire pour les bœufs adoptés par les peulhs au niveau de certaines communautés villageoises ;
- Associer les autorités communales à divers niveaux et les Sections Communales des Eaux, Forêts et Chasse (SCEFC) dans la lutte contre la dégradation des parcs à karité par des actions anthropiques.

Pour une meilleure dynamisation de la filière karité du Bénin, des défis assortis des perspectives de changement de comportement en vue de l'amélioration du processus de prise de décision ont été évoqués par les panélistes.

Au titre des défis on a :

- ❑ l'amélioration de la quantité et de la qualité des amandes et beurre de karité produit au Bénin ;
- ❑ le renforcement des capacités techniques, en infrastructures, en matériels et en équipements adéquats pour les activités de ramassage des noix, de collecte des amandes et de transformation du beurre ;
- ❑ le renforcement des travaux de recherche sur les techniques de reproduction de l'espèce karité ;
- ❑ la gestion durable de la ressource karité et la préservation des parcs à karité ;
- ❑ la facilitation d'accès au crédit de campagne adapté à la campagne de karité ;
- ❑ la facilitation d'accès aux marchés rémunérateurs d'amandes et de beurre de karité ;
- ❑ Etc.

En ce qui concerne les perspectives, elles se présentent comme suit:

- ❑ augmenter à plus de 50% le niveau de production des amandes et beurre de karité ;
- ❑ renforcer les capacités techniques des acteurs de l'industrie du karité, en infrastructures, en matériels et en équipement adaptés ;
- ❑ doter les services de recherche de moyens nécessaires pour les travaux de recherche sur les techniques de reproduction de l'espèce karité ;
- ❑ assurer la gestion durable de la ressource karité et la préservation des parcs à karité ;

- ❑ faciliter l'accès au crédit de campagne adapté et aux marchés rémunérateurs d'amandes et de beurre de karité à 100% des sociétés coopératives de l'industrie du karité ;
- ❑ développer de nouveaux liens d'affaires entre les sociétés coopératives de l'industrie du karité et les PME/PMI ;
- ❑ faciliter à tous les acteurs de l'industrie du karité, l'accès à l'information sur les exigences du marché ;
- ❑ développer un mécanisme de collecte des informations statistiques sur la situation des acteurs de production et sur les productions réelles des amandes et du beurre de karité ;
- ❑ accompagner l'Interprofession dans la signature de l'accord-cadre avec le gouvernement du Bénin ;
- ❑ etc.

6. Parole aux sponsors :

Ce moment a permis de faire connaître aux participants, les sponsors de cette 8^{ème} édition de la Conférence Nationale du Karité du Bénin (CNK-2022), en occurrence les nouveaux Partenaires Techniques et Financiers qui accompagnent la filière karité au Bénin dont APEFE et USADF.

Au cours de cette rubrique incluse aux activités de la conférence, Madame Yésidou AMINOU à faire connaître l'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE) dont elle est le Chargé de Communication. On retient globalement de la présentation de Madame Yésidou AMINOU que APEFE est une agence de coopération technique soutenue par la Coopération belge fédérale créée en 1976 et basée à Bruxelles. Elle est présente au Bénin depuis 1992 et dispose d'une longue expérience dans le secteur de la santé et de la formation professionnelle à travers 30 ans de fructueuse collaboration au service de la population béninoise. Sa mission est d'élaborer et de coordonner selon une approche multi-acteurs des solutions et des stratégies innovantes, cohérentes et adaptées aux contextes locaux en vue de promouvoir et mettre en place des partenariats mutuellement profitables pour l'accompagnement des politiques nationales d'inclusion sociale et économique. Pour la réalisation de cette mission, les activités de l'APEFE sont structurées autour des domaines ci-après :

- ▶ l'éducation avec un accent sur la formation technique, professionnelle et l'insertion socio-professionnelle comme outil d'inclusion sociale ;
- ▶ la santé avec un accent sur la formation des personnels et la prise en compte de la

problématique du handicap (médecine Physique et réadaptation) ;

- ▶ l'environnement avec un accent sur le développement des technologies vertes et la lutte contre les changements climatiques ;
- ▶ l'économie inclusive avec un accent sur les capacités des femmes et des jeunes à développer des activités entrepreneuriales ;
- ▶ l'agriculture avec un accent sur les aspects liés à l'économie sociale et au renforcement des capacités de gestion des groupements paysans.

Pour l'implémentation de ces projets/programmes au niveau international, l'APEFE intervient dans huit (08) pays à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Maroc, la Palestine, la RD Congo, le Rwanda et le Sénégal. Son action s'inscrit dans le cadre d'accord-cadre signé avec le gouvernement de chaque pays partenaire. Actuellement, l'APEFE est en train de mettre en œuvre en collaboration avec le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la promotion de l'emploi à travers l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises, un Programme d'appui aux Micros, Petites et Moyennes Entreprises(MPME) artisanales féminines dans les communes des départements du Nord en particulier l'Alibori, l'Atacora et le Borgou. Il s'agit d'un programme à l'intention de 800 Micros, Petites et Moyennes entreprises féminines artisanales dont au moins 30 % détiennent un ou des facteurs de vulnérabilité avec une attention particulière à l'inclusion des femmes entrepreneures les plus défavorisées. Ce programme concerne en réalité les métiers de l'artisanat porteurs de croissance économique urbaine et rurale (Agroalimentaire, Culture, Tourisme, Numérique, Energie et Eau). Les principales offres de service, résultats attendus et les partenaires associés dans le cadre de la mise en œuvre du programme sont résumés dans le tableau 2 suivant :

Tableau 2 : Offres de service, résultats attendus et les partenaires associés au Programme d'appui aux Micros, Petites et Moyennes Entreprises(MPME) artisanales féminines

Titre du Programme	Programme d'appui aux Micros, Petites et Moyennes Entreprises(MPME) artisanales féminines
Offre de Service	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Diagnostic et conseil d'entreprise ; ▶ Formation et conception du plan d'affaire ; ▶ Assistance à la formalisation administrative et juridique ; ▶ Formation en gestion d'entreprise ; ▶ Formation aux outils numériques ; ▶ Formation aux activités de contenus métiers ; ▶ Assistance aux demandes de crédit et micro-crédit ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcement en équipement de l'outil de production ; ▶ Appui aux actions marketing (e-commerce, échantillonnage, publicité...).
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La qualité des services dispensés par l'ADPME et les PTA est améliorée de manière à répondre plus spécifiquement aux besoins des entreprises féminines artisanales ; ▶ Les MPME béninoises actives dans l'artisanat ont renforcé leurs capacités de production et de gestion et consolidé des projets viables et créateurs d'emplois stables et décents ; ▶ Les capacités de coordination, d'apprentissage collectif, d'analyse collaborative, de développement des partenariats, de gestion de connaissance et de communication des opérateurs d'appui à l'entrepreneuriat féminin et à l'emploi des femmes sont améliorées.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Partenaire institutionnel : Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE). ▶ Partenaire opérationnel : Agence pour le Développement des Petites et Moyennes entreprises (ADPME). ▶ ACNG belges : Louvain Coopération - Eclasio - Iles de Paix - Vétérinaires Sans Frontières – Défi Belge Afrique. ▶ Partenaires Techniques Associés : CCI Bénin - Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Bénin (CMAB) – Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Bénin (APSPFD) - Fédération des Femmes Entrepreneurs et Femmes d'Affaires du Bénin (FEFA) - Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx).

7. Synthèse des communications du jour 1 :

Communication N°1 : Point des actions piliers au niveau de la filière karité au Bénin, présentée par Monsieur Afissou TAHIROU SOULE, Directeur des Programmes ATDA-AO

Cette Communication a été articulée autour de trois (03) points essentiels :

- L'état de la filière karité au Bénin ;
- Les actions gouvernementales dans la filière ;
- Les défis et perspectives pour la filière Karité.



Photos 9 : Représentants de l'ATDA-3 / Le DP et la DG ATDA-AO

Avant d'aborder les trois points essentiels de sa communication, Monsieur Afissou TAHIROU SOULE, a d'abord clarifié aux uns et aux autres, les réformes initiées par le gouvernement béninois dans le secteur agricole et qui a permis d'aboutir sur l'ensemble du territoire national à deux grandes nouvelles structures agricoles que sont : les Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) et les Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP). Ainsi, on assiste à une territorialisation des filières agricole qui a abouti à ce jour, à la création de sept (07) pôles de développement agricole se définissant comme étant un territoire de développement organisé autour d'un nombre limité de filières prioritaires ou *Filières locomotives*, moteurs de développement économique d'un ensemble de communes, dans une perspective d'intercommunalité. En collaboration avec les DDAEP, les ATDA ont donc pour mission spécifique d'assurer sur la base du Programme National de Développement Filière (PNDF), la coordination des actions de promotion des filières dans chaque territoire, la création et l'animation dans le cadre de la concertation entre acteurs des filières dont elles ont le lead.

Au sujet de l'état de la filière karité au Bénin, il ressort que le karité, quatrième produit d'exportation au Bénin (après le coton, l'anacarde et le soja), apporte au Produit Intérieur Brut (PIB), une contribution non négligeable estimée à 1,23% et constitue la principale source de devises du pays. Pour Monsieur Afissou TAHIROU SOULE, le karité représente selon les statistiques, une source de revenus pour environ 35 à 48% des ménages ruraux des zones de production et son exploitation permet aux femmes rurales de se prendre en charge et de subvenir aux besoins du ménage (alimentation, habillement, scolarisation, santé, etc.). Il occupe près de 31% des ménages agricoles, notamment au niveau du ramassage et de la transformation des amandes. A ces valeurs économiques et impacts sociaux du karité qui caractérisent l'état de la filière karité au Bénin, Monsieur TAHIROU SOULE ajoute l'organisation et la structuration des

acteurs de la filière en (04) quatre familles d'acteurs et en une (01) Interprofession (Interprofession Karité Bénin), le renforcement des capacités techniques, en matériels et en équipement observé à ce jour au niveau des maillons production et transformation puis la conduite des travaux de recherches sur les technique de production des plants de karité dans la filière. Par ailleurs, Monsieur TAHIROU SOULE a fait remarquer qu'il a été constaté depuis plusieurs années que la filière karité au Bénin est caractérisée par un faible taux de ramassage qui constitue aujourd'hui un défi crucial à relever.

Au titre des actions gouvernementales dans la filière, Monsieur TAHIROU SOULE a mis un accent particulier sur :

- la reconnaissance officielle de la filière karité comme filière émergente par l'Etat ;
- l'élaboration d'un Programme National de Développement de la Filière karité (PNDF-Karité) ;
- l'élaboration chaque année d'un Plan de Campagne Filière (PCF) représentant l'outil d'opérationnalisation du Programme National de Développement de la Filière (PNDF) ;
- l'appui de la filière à travers le Programme d'Investissement Privé (PIP) ;
- la responsabilité déléguée à l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle3 (ATDA-AO) pour assurer la coordination des actions de promotion de la filière ;
- la responsabilisation du CRA-Nord-Est pour conduire les travaux de recherches dans la filière karité ;
- la facilitation de partenariat et de collaboration avec des ministères sectoriels ainsi qu'avec leurs structures déconcentrées ;
- l'appui à la mise en place d'une Interprofession au sein de la filière ;
- l'appui à la mise en place d'un Cadre National de Concertation des Acteurs de la filière karité du Bénin ;
- l'élaboration d'un plan de campagne de la filière chaque année pour mieux responsabiliser les acteurs et leurs partenaires dans la promotion de la filière ;
- les mesures d'accompagnement de l'Etat pour la création des entreprises dans les filières en général et la filière karité en particulier ;
- la facilité offerte par le FNDA pour accompagner le financement du développement des chaînes de valeur du karité ;

- la réglementation de la commercialisation des amandes de karité et dérivés en République du Bénin ;
- etc.

Selon Monsieur TAHIROU SOULE, en dehors des nombreuses actions gouvernementales, les défis liés (i) à la gestion durable de la ressource karité/plantation, (ii) à l'augmentation du taux de ramassage des noix de karité et de la transformation des amandes en beurre, (iii) l'appui des acteurs de la filière pour l'accès à l'information, la sensibilisation, la formation sur les exigences du marché international sont très cruciaux à relever pour une meilleure industrialisation de la filière karité du Bénin. Au regard de ces différents défis, il a formulé les perspectives qui se résument comme suit :

- ❑ aménager des pistes rurales dans les zones de grande production ;
- ❑ faciliter l'accès au marché au Bénin ;
- ❑ améliorer la productivité et la qualité des amandes produites ;
- ❑ vulgariser les textes régissant la protection de l'arbre à karité au Bénin ;
- ❑ faciliter l'accès à temps au crédit de campagne aux productrices de karité ;
- ❑ mettre en place des politiques de communication intense sur l'arbre à karité, ses valeurs et surtout la nécessité de sa préservation ;
- ❑ renforcement des maillons de l'IKB ;
- ❑ la recherche des fonds complémentaires pour la mise en œuvre pratique du label KARI-Bénin porté par l'Interprofession ;
- ❑ etc.

B. JOURNÉE DU 09 DECEMBRE 2022 :

En prélude aux diverses communications prévues, cette deuxième journée de la conférence a été marquée par une projection vidéo sur les expériences des Agribusiness Cluster karité mis en œuvre par le ProAgri_3.

1. Projection vidéo : Les Agribusiness Cluster karité

La projection vidéo a été caractérisée par la présentation de l'approche Agribusiness Cluster karité du Projet « Promotion de l'Agriculture » ProAgri_3 qui est un projet de la Coopération Allemande mis en œuvre du 02 octobre 2017 au 30 septembre 2020 par la GIZ-Bénin en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). On retient

globalement de la présentation que le ProAgri_3 a accompagné les acteurs de la filière karité à travers des appuis à la production des amandes et beurre de karité, dans la commercialisation, dans la facilitation de dialogue entre les acteurs et dans la promotion de la ressource karité. L'objectif principal du ProAgri_3 est l'amélioration de la performance des Chaînes de Valeur Ajoutées (CVA) sélectionnées dans les quatre filières prioritaires (Riz, Soja, Anacarde et Karité) appuyées par le projet. Cependant, les multiples et diverses interventions du ProAgri_3 dans la filière karité visent la redynamisation du secteur et l'amélioration du revenu des acteurs. Ainsi, vu que le bon fonctionnement des deux (02) Chaînes de Valeurs Ajoutées (amandes et beurre de karité) nécessite la connectivité de leurs divers maillons avec les différents segments du marché, le ProAgri_3 a mis en œuvre l'approche Agribusiness Cluster dans une stratégie nationale de développement des filières agricoles. Cette approche vise à amener les femmes ramasseuses et transformatrices de la filière à bien maîtriser leur Chaîne de Valeur pour surtout parvenir à conduire elle-même, des négociations d'affaires. En effet, le but visé à travers la mise en œuvre de la promotion des Agribusiness Cluster est l'accès au marché durable dans un partenariat gagnant-gagnant entre les acteurs. A travers les formations du ProAgri_3, les femmes ramasseuses et transformatrices de la filière ont vu leurs capacités renforcées sur diverses thématiques clés que sont : la gestion de la vie associative à travers une approche spécifique dénommée l'approche OPA, l'établissement des relations d'affaires, l'éducation financière, la négociation et la contractualisation. Les communes d'interventions du ProAgri_3 dans la filière karité sont : Savè, Ouèssè, Nikki, Pèrèrè, N'Dali, Tchaourou, Djougou, Copargo, Tanguiéta, Boukoubé, Kérou, Kouandé et Péhunco. Il s'avère important de préciser ici que les dix (10) Agribusiness Cluster promus par le ProAgri_3 existe que dans huit (08) communes du Bénin à savoir : Ouèssè, Tchaourou, Pèrèrè, N'Dali, Nikki, Kouandé, Kérou et Péhunco.

In finé, cette projection vidéo a permis aux participants et à toutes les femmes présentes à la conférence de comprendre que le coaching des Agribusiness Cluster à contribuer à renforcer le lien entre les différentes familles d'acteurs que sont les productrices d'amandes et de beurre de karité, les transformatrices, les commerçants/acheteurs d'amandes et de beurre de karité.

2. Synthèse des communications du jour 2 :

Communication N°2 : Expériences avec les Agribusiness Cluster dans la filière karité, présentée par Monsieur Olivier AKELE, Conseiller Technique aux affaires politiques du ProAgri_4 auprès du MAEP

Au cours de cette communication, Monsieur Olivier AKELE a emprunté des chiffres et des faits pour ressortir les résultats issus de la mise en œuvre du Projet « Promotion de l'Agriculture » ProAgri_3 qui est actuellement dans sa quatrième phase d'une durée de 3 ans (qui a démarré en octobre 2020 et s'achève en décembre 2023). Il ressort de cette communication que les résultats ci-après ont pu être atteints :

- vingt-deux (22) Agribusiness Cluster ont été mise en place dans la filière karité ;
- dix-sept (17) agrégateurs sont articulés à ce jour, au vingt-deux (22) Agribusiness Cluster karité ;
- mille cent onze (1111) femmes productrices d'amandes de karité sont accompagnées avec une production moyenne de 879 tonnes d'amandes de karité pour un chiffre d'affaire de près de 50.000.000 francs CFA au titre de la campagne karité 2021-2022 ;
- près de 90% des amandes sont vendu par le système de la vente groupée ;
- mille six cent (1600) femmes productrices de beurre de karité ont été accompagnées avec une production de près de 200 tonnes de beurre de karité pour un chiffre d'affaire de près de 100.000 francs CFA par individus ;
- près de 50% du beurre sont vendu par le système de la vente groupée ;
- 90% des crédits demandés au profit des coopératives accompagnées sont accordées par les SFD.

Aussi faut-il noter qu'à la fin de sa communication, Monsieur Olivier AKELE a évoqué trois (03) défis majeurs qu'il urge de relever pour la consolidation des Agribusiness Cluster, à savoir :

- assurer la continuité des actions du ProAgri après la fin du projet ;
- élaborer des projets d'appui au Cluster, qui soit financé par le FNDA pour la poursuite de l'intervention du conseil agricole ;
- veiller à une synergie d'action entre les partenaires techniques et financiers de la filière.

Au regard de ces défis, Monsieur Olivier AKELE a fait quelques recommandations à l'endroit de l'IKB. Il s'agit de :

- mettre l'accent sur l'équilibre du marché à travers le développement d'un Système d'Information sur les marchés (SIM) accessible par tous les acteurs de l'industrie du karité ;
- mettre en place et exécuter toute initiative de protection des arbres à karité ;
- veiller à l'organisation et à la bonne gouvernance des quatre familles d'acteurs.

A la fin, plusieurs questions ont été par la suite posées au communicateur afin de recueillir des clarifications surtout sur les actions menées dans le cadre de la durabilité du projet après la fin du projet et celle concernant la gestion de la ressource karité.

Ces questions ont amené Monsieur Olivier AKELE, a souligné que des réflexions sont déjà menées avec les structures publiques comme le FNDA, les DDAEP et ATDA pour voir comment ils peuvent poursuivre les interventions après la clôture du projet. Concernant les actions sur la gestion de la ressource karité, il a fait savoir que le ProAgri a développé une approche dénommée convention locale de co-responsabilité entre les collectivités locales, l'administration et les populations cibles en vue de la gestion et de la protection de la ressource karité.

Communication N°3 : Caractérisation de la diversité des arbres à karité de Côte d'Ivoire et conseils de gestion pour une conservation durable du patrimoine génétique, présentée par Monsieur ATTIKORA Affi Jean Paul, Agro Bio-Tech, Université de Liège, Gembloux.



Photo 10 : Monsieur ATTIKORA Affi Jean Paul, Agro Bio-Tech, Université de Liège, Gembloux

Au sujet de cette thématique qui constitue une recherche menée sur le karité, le communicateur a présenté non seulement les objectifs de sa recherche, mais également les résultats déjà obtenus. De sa présentation, l'on peut retenir qu'en Côte d'Ivoire comme dans tous les autres pays où pousse le karité (*Vitellaria paradoxa*), il est une composante essentielle des savanes naturelles/semi-naturelles et des systèmes agroforestiers et contribue aux revenus des ménages locaux et constitue également un important produit de rente pour l'exportation. Cependant, il est

confronté à diverses menaces qui empêchent sa régénération naturelle et réduisent sa densité en populations d'arbres. La connaissance et la durabilité de la diversité génétique des géotypes des "Arbres Plus" de karité (AP) *in-situ* sont essentielles pour la conservation et l'amélioration. Les objectifs de l'étude étaient d'une part de caractériser la diversité génétique de la collection *in-situ* d'"Arbres Plus" à karité de Côte d'Ivoire sur la base de la variation des traits morphologiques qualitatifs et d'autre part, d'évaluer la durabilité de cette collection *in-situ* créée en 2017. L'étude a été réalisée sur 220 "Arbres Plus" de karité pour la caractérisation de la diversité génétique des caractères qualitatifs et 405 'Arbres Plus' pour la durabilité de la collection *in-situ* de PST dans les districts de Bagoué et Tchologo, Nord de la Côte d'Ivoire.

Selon le communicateur, les résultats obtenus ont montré une grande diversité pour la plupart des traits morphologiques qualitatifs étudiés. La classification a permis de regrouper les "Arbres Plus" en trois groupes sur la base des traits qualitatifs. Le taux de mortalité des arbres élites est de 8% après trois ans de conservation *in-situ*. Aussi, le niveau d'infestation des "Arbres Plus" de karité par les *Loranthaceae* est très élevé (84%). L'infestation élevée de *Loranthaceae* combinée au taux de mortalité constitue une menace pour la conservation de la diversité des "Arbres Plus" *in-situ*. Il est donc nécessaire de caractériser au niveau moléculaire les "Arbres Plus" de karité de Côte d'Ivoire pour la création d'une collection *Ex-situ* d'"Arbres Plus", noyau des arbres Plus pour la sauvegarde de la diversité.

Au terme de la communication, les préoccupations des participants ont porté sur :

- la clarification de la notion "Arbres Plus" (*Pourquoi l'appellation "Arbres Plus" et qu'est-ce qui s'y met*),
- les différentes classifications obtenues sur la base des traits morphologiques qualitatifs étudiés (*Est-ce que nous tendons vers trois types de variété avec les différentes classifications obtenus ? Est-ce que l'étude amènera à faire une caractérisation génétique pour confirmer les résultats obtenus ?*),
- la clarification de la notion de "conservation *in-situ*",
- les vertus thérapeutiques du karité,
- le contexte de changement climatique (*Est-ce que les paramètres climatiques ont été pris en compte dans les expérimentations de conservation In-situ ou Ex-situ ?*)
- le niveau d'infestation des "Arbres Plus" de karité par les *Loranthaceae* combinée au taux de mortalité des arbres élites après trois ans de conservation *in-situ* (*Est-ce que le*

karité est menacé par les Loranthaceae ?, Est-ce que les Loranthaceae ont eues à contribuer au taux de 8% de mortalité enregistré ?)

Communication N°4 : L'Interprofession Karité Bénin : Vision et Perspectives, présentée par Dr. Armand KINGBO, Secrétaire Permanent de l'IKB



Photo 11 : Secrétaire Permanent de l'IKB

Les points essentiels abordés par Dr. Armand KINGBO dans cette communication se résument dans le tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3 : Vision, Missions, Objectifs, Partenaires et Perspectives de l'IKB

Interprofession Karité Bénin (IKB)	
Vision	A l'horizon 2027, l'IKB est une Interprofession caractérisée par une bonne gouvernance avec un accord-cadre signé avec l'Etat qui promeut des services d'appui de qualité aux différents maillons de la filière dans un environnement institutionnel et politique favorable à la croissance et la compétitivité de la filière, tout en étant sensible à la gestion durable de la ressource karité.
Mission	L'Interprofession du Karité du Bénin (IKB) a pour mission d'élaborer des stratégies contractuelles qui garantissent l'équité entre ses membres et permettent de développer les performances de la filière et de défendre les intérêts des acteurs dans les négociations avec les parties prenantes de la filière.
Objectifs clés	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la représentation de la filière auprès de l'Administration Publique, de ses démembrements et des partenaires techniques et financiers, • Développer la concertation entre les différents acteurs des maillons afin de faciliter l'harmonisation de leurs positions et d'améliorer, entre eux, la communication et les échanges, • Collecter, traiter et diffuser l'information sur le ou les produits de la filière afin d'en évaluer l'offre et répondre à la demande,

	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et assurer la mise en œuvre des accords interprofessionnels destinés à régir les relations entre les membres, • Etc.
Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	Global Shea Alliance (GSA) ; United States Aid for International Development (USAID) ; Cadre Intégré Renforcé (CIR) ; AFD ; GIZ ; USADF ; UE ; ICCO Coopération ; APEFE ; PARASEP
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'IKB et son secrétariat permanent, • Développer des services spécifiques aux acteurs la filière dont l'accès au marché, • Mobiliser des ressources complémentaires • Promouvoir l'industrie locale de transformation • Promouvoir la consommation locale du beurre de karité (alimentation-cosmétique etc...) • Mobiliser les Partenaires Techniques et Financier (PTFs), • Etc.

Dans la communication du Secrétaire Permanent de l'IKB, un accent particulier a été mis sur les statistiques issues du suivi de la filière et les difficultés qui contrarient fortement les espoirs légitimes visant l'amélioration de la performance des Chaîne de Valeur-Karité.

Les principales préoccupations qu'a suscitées cette communication sont relatives :

- à l'organisation et la structuration des familles d'acteurs de l'IKB ;
- aux relations qu'entretient l'IKB avec d'autres organisations sœurs au-delà du territoire national ;
- aux sources de financement de l'IKB ;
- au système de fonctionnement du marché ;
- à l'interaction IKB-Etat.

Communication N°5 : Potentialité mycorhizienne des parcs à karité et amélioration de la croissance juvénile du karité par mycorhization naturelle et contrôlée, présentée par Madame AZONGNIDE Gwladys, Laboratoire d'Etudes et de Recherches Forestière (LERF), Université de Parakou, Bénin.



Photo 12 : Dr AZONGNIDE Gwladys

Il s'agit au titre de cette communication d'une étude faite sur le karité (*Vitellaria paradoxa*) qui est une espèce semi-domestiquée compte tenu de la lenteur de sa croissance juvénile et la longueur de son cycle végétatif. L'objectif de cette étude est de déterminer la densité et la diversité morphologique des spores dans différents habitats, puis d'améliorer la croissance juvénile des plantules du karité par la mycorhization. A cet effet, les spores ont été extraites suivant la méthode basée du tamisage humide des sols prélevés dans des champs, jachères et savanes. Dès la mise en germe des noix de karité, différents traitements ont été apportés au substrat. Il s'agit de la mycorhization naturelle avec 30 g de sol prélevé dans des champs à une profondeur de 10-20 cm sous houppier du karité et la mycorhization contrôlée avec 30 g de champignon mycorhizien arbusculaire de genre *Glomus* (*Glomus aggregatum*, *Glomus etunicatum*, *Glomus rosea*) combinée avec la fertilisation minérale d'une part et application de fumure d'autre part. Il en ressort que la densité des spores varie suivant le type d'habitat et la profondeur de prélèvement du sol ($p < 0,0001$). La forte densité des spores est observée au niveau des sols prélevés dans les champs à une profondeur de 10 à 20 cm du sol. On remarque une dominance des spores de couleur noire et de taille inférieure à 50 μm . Après six mois de mise en germe des noix, les résultats montrent que les plantules mycorhizées présentent les meilleures performances de croissance en terme de hauteur, diamètre au collet, nombre de feuille, longueur et largeur des feuilles. Selon le communicateur, il émerge de cette étude, le potentiel d'améliorer la croissance juvénile du karité par la mycorhization. Il serait complémentaire d'étudier le taux de mycorhization ainsi que la nutrition des plantules pour une meilleure connaissance de l'effet de cette mycorhization sur les plantules du karité.

Dans l'ensemble, les préoccupations ont portés sur les inquiétudes suivantes :

- ▼ *Il y a-t-il un procédé de collecte in-situ qui permet de disposer des stocks important du type de champignon expérimenté dans la mycorhization aux fins d'une utilisation à titre d'inoculum tel qu'au niveau du soja ?*
- ▼ *A qu'elle moment faut-il effectuer la mycorhization ?*
- ▼ *Considérant les fumures utilisées dans le cadre de l'expérimentation, qu'elle est le type de fumure disponible dans l'environnement immédiat à conseiller ?*
- ▼ *Combien de temps le plant doit-il passer en pépinière mycorhizée avant d'être mis en terre ?*
- ▼ *Quelle était la différence de taille entre les plantules témoins et celles mycorhizées ?*
- ▼ *Les sols ayant servir à l'expérimentation ont-ils été prélevés uniquement dans le Borgou ?*
- ▼ *Comment suivre en milieu réel, ces plants produits en milieu contrôlé (in-situ) ?*
- ▼ *Quel sera l'impact de la croissance juvénile sur la durée d'entrée en production de la plante ?*
- ▼ *L'excitation de la croissance juvénile n'affecterait-elle pas la persistance de l'arbre en milieux réel ?*

Communication N°6 : Zoom sur la FNPB-Bénin : Fautière nationale des productrices et producteurs d'amandes et de beurre de karité du Bénin, présentée par Monsieur AYEDEHIN Arnaud, Coordonnateur National de la FNPB-Bénin.



Photo 13 : Coordonnateur de la FNPB-Bénin

De cette communication, on retient que la Fédération Nationale des Productrices et Producteurs d'amandes et de beurre de Karité du Bénin (FNPB-Bénin) est la faitière des acteurs du maillon production de la filière karité au Bénin. Elle est créée le 30 Janvier 2020 grâce à l'Association Karité Bénin (AKB) avec l'appui financier des Partenaires Techniques et Financiers dont principalement l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement à travers le PARASEP. Sa vision est formulée comme suit : « D'ici 2030, faire de la FNPB-Bénin une organisation forte, prospère et représentative au service de ses membres et du développement

de la filière karité du Bénin ». Son objectif principal est d'améliorer les conditions de vie des femmes ramasseuses et transformatrices de karité du Bénin. De façon spécifique, elle doit (i) fédérer les femmes productrices (ramasseuses et transformatrices) d'amandes et de beurre de karité du Bénin, (ii) défendre les intérêts des femmes productrices de karité du Bénin et (iii) développer des services au profit de ses membres. A cet effet, au titre de ses Organes de Gestion figurent le Conseil d'Administration (CA) investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances en son nom. Il constitue en même temps un cadre de dialogue et de concertation entre la présidente de la Fédération et tous les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre des services de la Fédération. A ce jour, la FNPK-Bénin intervient dans trente-un (31) communes et regroupe soixante-dix (70) Coopérative de femmes productrices de karité des chaînes de valeurs amandes et beurre. Les Coopératives membres sont regroupées en cinq (05) Unions Départementales des Productrices d'amandes et de beurre de Karité (UDPK) dont les sièges régionaux sont dans les départements l'Alibori, l'Atacora, le Borgou, les Collines et la Donga.

3. Assemblée Générale Ordinaire de 2022 de l'Interprofession Karité Bénin

La deuxième journée, le vendredi 09 Décembre 2022, a été également consacrée à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022 de l'Interprofession Karité Bénin. L'ordre du jour amendé et adopté au cours de cette session ordinaire a notamment tourné autour de six (06) points essentiels :

- 1- Présentation et validation du rapport d'activité de 2022 de l'IKB ;
- 2- Etat d'avancement de l'enregistrement de l'IKB ;
- 3- Présentation et amendement des grands axes du plan stratégique 2023-2027 et du Manuel de procédure de l'IKB ;
- 4- Fonctionnement du Secrétariat Permanent et Stratégies de mobilisation des ressources financières pour l'IKB ;
- 5- Présentation du rapport de Capitalisation des acquis de l'AKB de 2014 à 2022 ;
- 6- Orientation à donner sur l'avenir de l'Association Karité Bénin ;
- 7- Divers.

Cette Assemblée Générale Ordinaire de l'Interprofession Karité Bénin a permis d'entériner la fin des activités officielles de l'Association Karité Bénin (AKB), mais lui donne mandat de liquider les affaires courantes jusqu'à l'immatriculation de l'IKB. Le résumé de cette AG est développé dans le procès-verbal de l'AG disponible au secrétariat permanent de l'IKB sur demande.

C. JOURNÉE DU 10 DECEMBRE 2022 :

1. Synthèse des communications du Jour 3

Communication N°7 : Quelle couverture sociale pour planifier vos projets et sécuriser vos familles ?, présentée par Monsieur NOUTAI Merchior, Expert Assurance Digitale et Marketing

D'une façon générale, la communication de Monsieur NOUTAI Merchior a porté sur les nombreux atouts et garanties qu'offre la gamme variée de produits de ATLANTIQUE ASSURANCES BENIN VIE pour la protection des personnes et la gestion optimale de leur patrimoine financier : Capitalisation, Education, Epargne, Prévoyance Décès et Retraite.

Communication N°8 : Formation sur le FARMFORCE, présenté par Madame GNANHOUI Sandrine

Lors de sa communication, Madame GNANHOUI Sandrine, a présenté la structure et le système de fonctionnement du logiciel appelé « FARMFORCE ». Elle a également donné un aperçu des nombreux atouts qu'offre ce logiciel. En effet, ce logiciel est un outil de digitalisation des données comportant un dispositif de traçabilité dans le processus de production et de management. Il s'agit d'un logiciel mobile installable sur des smartphones et qui permet d'améliorer dans le domaine agricole :

- les actions de plaidoyer en lien avec un produit ;
- le système de gestion et de suivi ;
- la capacité à décider et à prendre des mesures correctives qui participent à l'amélioration et à l'augmentation du rendement ;
- la prestation sur le plan national et internationale, et surtout de faire des profits.

Aussi, pouvons-nous retenir de cette communication que le logiciel « FARMFORCE » a servi déjà dans d'autres filière telles que : le Coton, le manioc, le Soja, l'Anacardes, le café cacao, etc.

Communication N°9 : Actions du programme cofinancé par USADF² et le MPMEPE³ dans la filière karité : Résultats et Impacts, présenté par Monsieur ZINSOU Ghislain, le représentant USADF.



Photo 14 : Représentant de USADF à la conférence

Pour le compte de cette communication, les actions réalisées par l'USADF au profit des acteurs de la filière karité ont été rappelés par le représentant USADF, Monsieur ZINSOU Ghislain. Il s'agit prioritairement de l'appui en matériels/infrastructures et le renforcement de capacités techniques des acteurs de la filière. Il faut noter que les interventions de USADF courant la période de 2013 à 2022 ont permis d'appuyer les Sociétés Coopératives (ramasseuses et transformatrice) productrices d'amandes et de beurre de karité à travers l'AKB et divers autres acteurs de la filière dont les entreprises NATURA, ZIKORA, etc.

Avec l'AKB, les actions remarquables de l'USADF ont été reconnues dans la réalisation de quinze (15) comptoirs de commercialisation (magasins, entrepôts) et trois (03) centres autogérés de production intensive des amandes de karité dénommés « Centres de Traitement Final des amandes de Karité ». Également, en plus des magasins et centres autogérés, ont été réalisées plusieurs actions de renforcement de capacités (accès à divers équipements de production). Au total, de 2013 à 2022, près de 1.000.000.000 a été investis dans la filière karité par l'USADF, a souligné Monsieur ZINSOU Ghislain. Pour finir, il a eu à faire remarquer que la Fondation des États-Unis pour le Développement de l'Afrique (USADF) collabore avec le gouvernement de la République du Bénin à travers le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE), donc un cofinancement des deux parties.

² USADF : Fondation des Etats unis pour le développement de l'Afrique

³ MPMEPE : Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi

Communication N°10 : Présentation sur l'appel à candidature de l'USADF-MPMEPE en cours avec pour deadline le 31 décembre 2022, présenté par Monsieur ZINSOU Ghislain, le représentant USADF

Les points essentiels ressortis par Monsieur ZINSOU Ghislain lors de cette communication ont portés sur la présentation du formulaire de la demande de subvention de l'USADF à remplir dans le cadre de l'application à l'appel à proposition.

En effet, cette demande de subvention/financement du projet comprend cinq sections à savoir : (i) les informations sur l'organisation, (ii) la Situation financière actuelle de l'organisation, (iii) les informations sur la proposition du projet, (iv) le Budget du projet et (v) les Justificatifs. Une exigence de l'appel à proposition et qui a été évoquée par Monsieur ZINSOU Ghislain est que les entreprises soumissionnaires doivent fournir un plan d'affaires, des états financiers et des preuves d'enregistrement clairs lors de l'application. Ils devraient également fournir des preuves de leur capacité à contribuer à un minimum de 30 % du coût total du projet. Toutefois, il a invité toutes les Sociétés coopératives (ramasseuses et transformatrices) productrices d'amandes et de beurre de karité, de transformateurs, et les petites et moyennes entreprises béninoises à soumettre leurs demandes de financements pour le développement de leurs entreprises locales.

Communication N°11 : Avancées dans la mise en place des plantations de karité au Bénin : Production des plants améliorés de karité ; Plants de pépinière ; Greffage et Régénération Naturelle Assistée, présenté par Dr. Armand KINGBO, Secrétaire Permanent de l'IKB

Dans cette communication, Dr. Armand KINGBO, Secrétaire Permanent de l'IKB a mis en exergue trois (03) grandes initiatives de protection et de gestion durable de la ressource karité. Il s'agit des initiatives relatives :

- ◆ à la signature des Conventions Locales : C'est une initiative de protection de la ressource karité qui a été proposée par la GIZ à travers le ProAgri3. Selon le Secrétaire Permanent de l'IKB, la Convention Locale est un espace communautaire délimité autour des parcs résistants identifiés avec une certaine densité d'arbres à karité (30-40/ha) et sur lesquels des mesures spécifiques de protection et de gestion sont apportées par la communauté elle-même.

- ◆ aux sensibilisations : C'est une approche issue de l'appui financier de ICCO Cooperation et qui a conduit à la diffusion des messages de sensibilisation portant sur la protection et la sauvegarde des parcs à karité au niveau des radios communautaires. Dans cette dynamique, des Coalitions régionales karité constituée par des acteurs de la filière karité (Etatiques et Privés) ont été installées au niveau de chaque département pour plaider et défendre l'intérêt de la protection de la ressource karité. Ces Coalitions régionales travaillent en étroite collaboration avec les préfets. Tout cela a permis d'aboutir à la signature des arrêtés communaux portants protection et préservation de la ressource karité au Bénin.
- ◆ à la production et la plantation des plants de karité : Développé par l'Association Karité Bénin (AKB), il s'agit d'un projet dénommé « Initiative de Durabilité du Karité » mise en œuvre grâce au soutien de « *Global Shea Alliance (GSA)* » et d'autres partenaires, mais qui a permis à ce jours de savoir que la ressource karité peut être produite en pépinière comme les autres espèces d'arbres.

Pour justifier des réalisations remarquables de cette dernière initiative, le Secrétaire Permanent de l'IKB a posé à l'assistance les questions suivantes :

- *Est-ce que le karité se produire en pépinière ?*
- *Est-ce-que l'arbre à karité se plante ?*

En réponse à ces différentes questions, les femmes des coopératives et d'autres acteurs de la filière dont le Président de l'IKB, M. Gilles Roger ADAMON ont témoigné avec des exemples à l'appui sur le fait que le karité se produire en pépinière et se plante également.

Abordant le greffage du karité, le Secrétaire Permanent de l'IKB a confirmé de l'existence des plants greffés de karité dont les techniques de greffage tiennent compte de plusieurs aspects dont : le choix du matériel végétal, les meilleurs types de greffage, la collecte des greffons, l'entretien et le suivi du greffage.

2. Distinctions honorifiques :

Lors de cette dernière journée de la 8ème édition de la Conférence Annuelle du Karité du Bénin (CAK-2022), cinq (05) Coopératives Productrices d'amandes et beurre de Karité se sont vues honorer par des attestations de mérite. Il s'agit par ordre de mérite de la :

- Coopérative des Productrices et Producteurs d'amandes et de beurre de Karité "WA OKA KON OHOU" de Ségbana (Sokotindji),
- Coopérative des Productrices et Producteurs d'amandes et de beurre de Karité "ABORI" de Natitingou (Perma),
- Coopérative des Productrices et Producteurs d'amandes et de beurre de Karité "ALFANI" de Kalalé (Bouca)
- Coopérative des Productrices et Producteurs d'amandes et de beurre de Karité "TCHOKANE" de Toucountouna (Tampégré),
- Coopérative des Productrices et Producteurs d'amandes et de beurre de Karité "BOUINGNINDOU" de Sinendé (Fô-Bouré)

Par ailleurs, plusieurs Coopératives Productrices d'amandes et beurre de Karité se sont vues classer au rang des meilleures coopératives pour le compte de la campagne karité 2022-2023 et la remise symbolique des bénéfices ont été effectuée à leur endroit.



Photo 15 : Remises des certificat de bonne gouvernance de la campagne par l'IKB

3. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été marquée par les mots de remerciement de Monsieur Gilles Roger ADAMON, Président de l'Interprofession Karité Bénin (IKB) à l'endroit des acteurs de la filière karité notamment les braves femmes ramasseuses et transformatrices du karité, des différents autorités présentes (représentants de Ministres, des préfets, de Maires, des Directeurs centraux des ministères, etc.), des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que toutes les acteurs des filières agricoles sœurs du Bénin pour avoir effectué le déplacement et consacré de leur temps à participer aux trois jours qu'a duré cet évènement annuel de la filière karité du Bénin. Il a souhaité une bonne route à tous et un bon retour à chacun dans sa famille. Il est également revenir pour présenter ses sincères excuses au Secrétaire Permanent de l'IKB et à toute l'équipe technique pour n'avoir pas été présent pendant l'organisation de la conférence.



Photo 16 : Cérémonie de clôture de la 8^{ème} édition de la CNK

IV. Conclusion :

L'Animations de Panels, les échanges avec de nouveau partenaires, l'animation de la foire d'exposition des produits du karité, les diverses communications scientifiques et professionnelles sur les expériences, les distinctions honorifiques, etc. sont autant d'activités qui ont donné un goût très spécial à cette édition de la Conférence Annuelle du Karité (CAK-2022). Les participants ont participé avec enthousiasme et assiduité aux trois jours qu'a duré la conférence, car pour faciliter à tous, la compréhension des différentes activités de cet évènement, l'aide de certaines responsables des coopératives a été sollicitée pour la traduction du français dans les langues locales (Bariba, Dendi et Peulh) parlées par la majeure partie des femmes productrices (ramasseuses et transformatrices) d'amandes et beurre de karité. Les impressions étaient bonnes et tous les participants ont apprécié positivement l'organisation et le déroulement de la conférence.